

RÉSUMÉS

LEO GRAF THUN ET LE DROIT NATUREL

Adalbert Langer

Le ministre impérial et royal de la culture et de l'enseignement qui avait été élevé en Bohême du Nord, avait déjà été confronté au baron von Savigny et à son oeuvre sur l'école historique allemande, lorsqu'il fit des études de droit à Prague. Suivant cette école, il s'opposait strictement au droit naturel ainsi qu'à l'éducation nationale autrichienne qui servait de barrage à toute vie intellectuelle étrangère. Les convertis d'Allemagne du Nord K. E. Jarcke et G. Phillips lui furent des conseillers importants. Auprès du jeune empereur Thun réussit à s'imposer contre les membres du gouvernements les plus anciens, et dans sa réforme universitaire le droit naturel qui jusque-là avait servi d'introduction à l'étude du droit fut remplacé par l'histoire du droit. Dans l'école historique, il manquait à Jarcke et Phillips le droit issu du peuple ainsi que le côté religieux considéré comme primordial. On aurait pu trouver ce côté religieux dans la philosophie du droit du Moyen-Âge, mais ce n'est pas là qu'il fut recherché. Thun qui jouit d'une estime générale n'attint pas son but, c'est-à-dire la formation d'une conception conservatrice et catholique de l'état.